

La Presse, dit-on, est cependant le journal bien-aimé des familles. Mettre le nez de ses jeunes et innocentes lectrices dans les cuvettes de ces dames, c'est une besogne dont LA PETITE REVUE ne se chargerait pas, si elle avait des lectrices.

Il est fâcheux que *La Presse* éveille aussi inconsidérément la curiosité des jeunesses sur des établissements que la Cour des Records met tant de soin à soustraire à celle des hommes.

CROISSEZ ET MULTIPLIEZ-VOUS

Le *Journal* du 13 juillet publiait l'information suivante de son correspondant de Worcester :

Lundi soir a eu lieu à la chapelle de la Beacon street, le mariage du révérend M. J. Arthur Coutlée avec Mlle Georgiana Perrier.

M. Coutlée est un ancien père Oblat. Après onze ans de sacerdoce exercé en Canada, il a abandonné l'Église catholique. Il avait été pendant quelque temps principal des écoles des Sauvages, puis vicaire à l'église du Sacré-Cœur d'Ottawa.

Mlle Perrier est une jeune personne de Témiscamingue, Qué., qui s'est jusqu'à ces derniers temps dévouée à l'enseignement.

Elle portait hier une toilette de serge blanche, garnie d'une guirlande de fleurs d'oranger. Quelques fleurs étaient piquées dans ses cheveux, et elle tenait un superbe bouquet.

C'est le révérend Eusèbe Léger qui a prononcé les paroles sacramentelles.

Il était près de neuf heures quand les nouveaux époux quittèrent l'église pour retourner chez le révérend M. Arthur S. James, dans la Park avenue, où ils demeureront pendant environ un mois. Ils prendront ensuite un logement dans la même rue.

Le mariage ne vaut pas le célibat religieux, nous affirme le catéchisme, mais nous sommes sûrs qu'il vaut mieux que la fornication clandestine pratiquée au mépris des serments et des règles sociales. M. Arthur Coutlée a sans doute pensé comme nous. Aussi n'a-t-il pas hésité à rejeter sa soutane, tunique de Nessus qui brûlait sa chair palpitante, pour s'unir honnêtement et régulièrement à une brave et jeune canadienne qui lui donnera de beaux enfants, bien constitués physiquement et moralement.

Et dire que cette action naturelle et loyale a provoqué la colère et l'indignation d'un parent du nouveau marié ! Ce parent s'est rendu au *Journal* et lui a " chanté pouille " de la belle façon pour avoir publié cette nouvelle, si honorable pour celui qui la motivait.

Que cette personne ombrageuse vienne donc chez nous faire ses objurgations : nous lui demanderons de quoi elle se mêle, au nom de qui elle se plaint, et nous la congédierons avec les honneurs dus à la vertu injustement alarmée.